



Conditions Générales de Vente des Prestations de Formation par l'Association STL

Santé au Travail en Limousin (STL) est un organisme de formation professionnelle fondée par les Services Interentreprises de Santé au Travail du Limousin. Son siège social est fixé au : 6 ALLEE DUKE ELLINGTON 87000 LIMOGES. Numéro de Déclaration d'activité n° 74 870124187 auprès du Préfet de Région du Limousin. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

STL conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, adaptées au besoin des entreprises et des salariés dans le domaine de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels.

Les actions de formation dispensées par STL sont réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de STL.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue de STL et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- formations intra-entreprises : les formations inscrites au catalogue de STL ou conçues sur mesure par STL pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : opérateurs de compétences.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation engagées par STL pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client ou de ses préposés aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client.

La participation aux formations dispensées par STL implique de la part du Client des dites prestations que ce dernier veille à ce que les stagiaires inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou y répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre les formations.

■ Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Lors de la participation aux séances de formation, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de STL dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Le Client se porte fort du respect de ces dispositions de la part des stagiaires qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces stagiaires.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Les frais de repas, ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement des participants à la formation ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de formation.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de STL.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. STL aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à STL.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge des formations commandées auprès de cet organisme avant le début de la formation. Dans le cas où cette prise en charge n'est pas obtenue, le Client devra s'acquitter des sommes dues auprès de STL et fera son affaire du remboursement auprès de l'OPCO dont il dépend. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par STL au Client.

■ Débit et remplacement d'un stagiaire

En cas de dédit signifié par le Client à STL au moins 48 heures avant le démarrage de la formation, STL offre au Client la possibilité de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Toute absence devra être signalée au moins 7 jours à l'avance, pour permettre à S.T.L. de prendre toutes dispositions utiles. De plus toute absence non justifiée entraînera la facturation de la formation à hauteur :

- 192,50 € HT par salarié absent non excusé à la session, dans le cas d'une formation SST
- 1562,50 € HT par salarié absent non excusé à la session, dans le cas d'une formation Formateur SST
- 150 € HT par salarié absent non excusé à la session, dans le cas d'un d'une formation PRAP 2S
- 125 € HT par salarié absent non excusé à la session, dans le cas d'une formation PRAP IBC
- 287,50 € HT par salarié absent non excusé à la session, dans le cas d'une formation PERSONNE COMPETENTE
- 96,25 € HT par salarié absent non excusé à la session, dans le cas d'un MAC SST - PRAP - ASP
- 400 € HT par salarié absent non excusé à la session, dans le cas d'un MAC Formateur SST

Si le nombre de salariés absents non excusés et non justifiés sous 7 jours à l'avance entraînait la suppression de la session prévue, il appartiendra à l'entreprise défaillante de solliciter une nouvelle inscription laquelle lui sera

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 74 870124187 auprès du Préfet de Région du Limousin. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Organisme de formation habilité INRS :

1502108/2021/SST-01/O/05 – Formateur de Formateurs SST 1216012/2017/SST-2/O/05 – 1502107/2021/Prap-IBC-01/O/05

1502106/2021/Prap-2S-01/O/05 – 1487251/2020/APS-ASD-01/O/05 - 1478038/2019/RPS-01/O/05

N° Siret : 529 434 185 00029 – Code NAF : 9499Z

Domiciliation : Banque Tarneaud 10558-04507-12021500200

alors facturée à hauteur de :

- 192,50 € HT par salarié absent non excusé à la session annulée, dans le cas d'une formation.SST
- 1562,50 € HT par salarié absent non excusé à la session annulée, dans le cas d'une formation Formateur.SST
- 150 € HT par salarié absent non excusé à la session annulée, dans le cas d'un d'une formation PRAP 2S
- 125 € HT par salarié absent non excusé à la session annulée, dans le cas d'une formation PRAP IBC
- 287,50 € HT par salarié absent non excusé à la session annulée, dans le cas d'une formation PERSONNE COMPETENTE
- 96,25 € HT par salarié absent non excusé à la session annulée, dans le cas d'un MAC SST - PRAP - ASP
- 400 € HT par salarié absent non excusé à la session annulée, dans le cas d'un MAC Formateur SST

Le Client s'engage à régler directement à STL, les sommes non prises en charge par l'OPCO.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, STL se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. STL peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

■ Convention et attestation

Pour chaque action de formation, une convention de formation valant devis est adressée par STL au Client.

Seules les conventions de formation dûment renseignées, datées, tamponnées, signées et revêtues de la mention « Bon pour accord », retournées à STL ont valeur contractuelle.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre STL, l'OPCO et le Client.

A l'issue de la formation, STL remet une attestation de formation au Stagiaire et/ou au client suivant le cas. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, STL lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation si besoin.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, STL est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

STL ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à STL, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de STL.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par STL pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent la propriété de STL.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de STL. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

STL, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par STL au Client.

STL s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de STL.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 74 870124187 auprès du Préfet de Région du Limousin. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Organisme de formation habilité INRS :

1502108/2021/SST-01/O/05 – Formateur de Formateurs SST 1216012/2017/SST-2/O/05 – 1502107/2021/Prap-IBC-01/O/05

1502106/2021/Prap-2S-01/O/05 – 1487251/2020/APS-ASD-01/O/05 - 1478038/2019/RPS-01/O/05

N° Siret : 529 434 185 00029 – Code NAF : 9499Z

Domiciliation : Banque Tarneaud 10558-04507-12021500200

En particulier, STL conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, STL s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française. En cas de litige entre le Client et STL à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et à défaut, le Tribunal de Limoges sera seul compétent pour régler le litige.

CATALOGUE EN LIGNE : www.sante-travail-limousin.org Tél. : 05 55 20 75 30 – formation@stlim.org

FORMATION - TARIF STL 2021

Application d'une majoration de 25 % pour les non adhérents aux SSTI

	DUREE/H	ADHERENT	NON ADHERENT
		COÛT HT/STAGIAIRE	COÛT HT/STAGIAIRE
FORMATION SST	14	154,00 €	192,50 €
MAC SST	7	77,00 €	96,25 €
FORMATION FORMATEUR SST	56	1 250,00 €	1 562,50 €
MAC FORMATEUR SST	21	320,00 €	400,00 €
Forfait observation activité (préparation des cours en fonction des postes de travail de l'entreprise)	<i>non défini</i>	80,00 € (Prix forfaitaire par session)	80,00 € (Prix forfaitaire par session)
FORMATION PRAP 2S	21	120,00 €	150,00 €
FORMATION PRAP IBC	14	100,00 €	125,00 €
MAC PRAP 2S	7	77,00 €	96,25 €
MAC PRAP IBC	7	77,00 €	96,25 €
LA PERSONNE COMPETENTE EN PROTECTION ET PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	21	230,00 €	287,50 €
ACTEUR PREVENTION SECOURS DU SECTEUR DE L'AIDE ET DU SOIN A DOMICILE	21	230,00 €	287,50 €
MAC APS-ASD	7	77,00 €	96,25 €
S'INITIER A LA PREVENTION DES RPS	14	300,00 €	375,00 €
RISQUE ROUTIER	2	22,00 €	27,50 €
MODULE VEHICULE UTILITAIRE LEGER	1	11,00 €	13,75 €
CONDUITES ADDICTIVES	2	22,00 €	27,50 €
MODULES AIDE A LA PERSONNE	2 X 6 heures	66,00 €	82,50 €
RPS	3	33,00 €	41,25 €
INFORMATION AU DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE EXTERNE	1 ou 2	11,00 € ou 22,00 €	13,75 € ou 27,50 €
APPRENTISSAGE AUX GESTES DE 1ER SECOURS	7	77,00 €	96,25 €
APPRENTISSAGE AUX TECHNIQUES DE MANUTENTION	7	77,00 €	96,25 €
DEVENIR ACTEUR DE LA PREVENTION A SON POSTE DE TRAVAIL	7	77,00 €	96,25 €

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 74 870124187 auprès du Préfet de Région du Limousin. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Organisme de formation habilité INRS :

1502108/2021/SST-01/O/05 – Formateur de Formateurs SST 1216012/2017/SST-2/O/05 – 1502107/2021/Prap-IBC-01/O/05

1502106/2021/Prap-2S-01/O/05 – 1487251/2020/APS-ASD-01/O/05 - 1478038/2019/RPS-01/O/05

N° Siret : 529 434 185 00029 – Code NAF : 9499Z

Domiciliation : Banque Tarneaud 10558-04507-12021500200

REFERENT COVID-19	<i>1H15</i>	7,00 €	8,75 €
RISQUE BIOLOGIQUE INFECTIEUX	<i>1 ou 2</i>	11,00 € ou 22,00 €	13,75 € ou 27,50 €

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 74 870124187 auprès du Préfet de Région du Limousin. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Organisme de formation habilité INRS :

1502108/2021/SST-01/O/05 – Formateur de Formateurs SST 1216012/2017/SST-2/O/05 – 1502107/2021/Prap-IBC-01/O/05

1502106/2021/Prap-2S-01/O/05 – 1487251/2020/APS-ASD-01/O/05 - 1478038/2019/RPS-01/O/05

N° Siret : 529 434 185 00029 – Code NAF : 9499Z

Domiciliation : Banque Tarneaud 10558-04507-12021500200